



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER

TRANSACTION

Jusqu' à 50.000 euros 12% TTC maximum*
avec un minimum d'honoraires de 3.100 euros TTC par transaction.

De 50.001 euros à 100.000 euros 10% TTC maximum*

De 100.001 euros à 150.000 euros 9% TTC maximum*

De 150.001 euros à 250.000 euros 8% TTC maximum*

De 250.001 euros à 300.000 euros 7% TTC maximum*

A partir de 300.001 euros 6% TTC maximum*

** Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.*

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial.

*Barème valable à partir du 1^{er} février 2023, taux de TVA à 20 %
Barème susceptible de modifications en fonction de l'évolution du taux de TVA
Une facture est obligatoirement délivrée à partir de 25 euros.*

FONTENAY IMMOBILIER TRANSACTION - Agence ouverte 6 jours sur 7

1, rue Jean Jaurès - 92260 FONTENAY AUX ROSES - Tél. : 01 46 61 12 39 / Fax : 01 46 61 14 64 - fontenayimmobilier@orpi.com
SAS au capital de 50 000 € - APE 6831Z - RCS Nanterre 309 676 484 - Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 012 990 par la CCI Paris Ile de France - RCP MMA n°120
137 405 - Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante. www.orpi.com/fontenayimmobilier - www.orpi.com